

AGROÉCOLOGIE

ACTIONNER LES LEVIERS

DE L'ACTION COLLECTIVE !

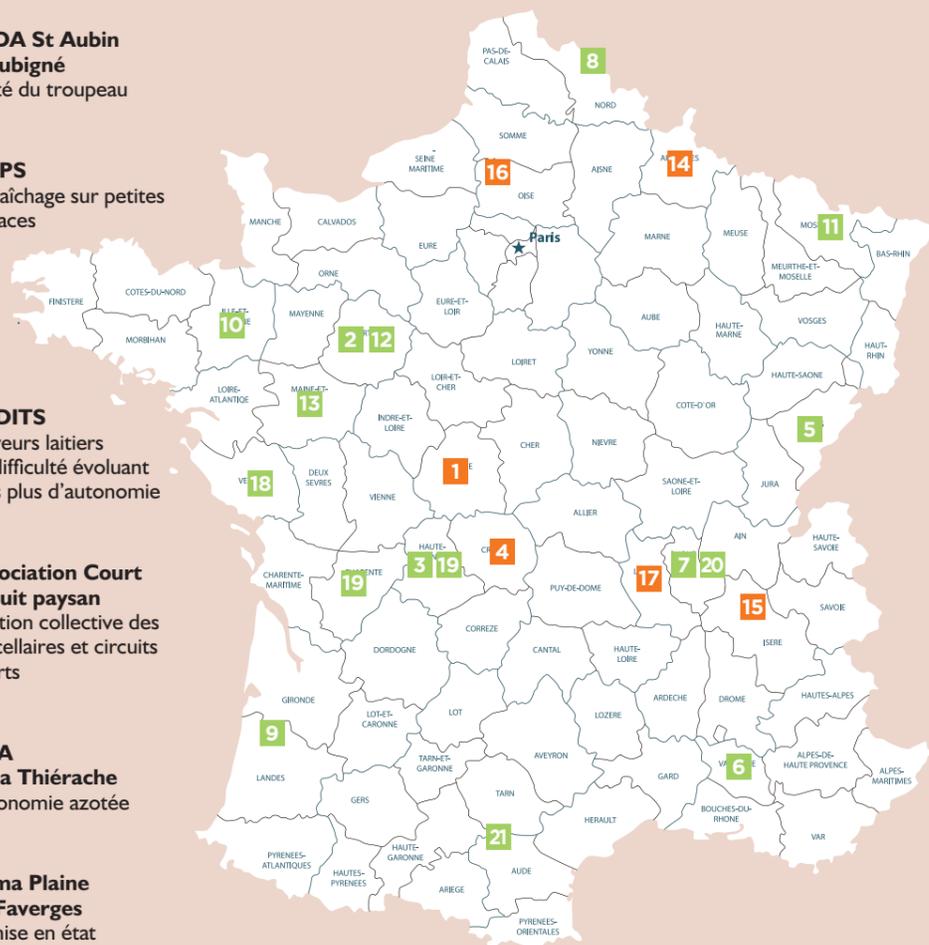


COLLAGRO - Réseau de collectifs d'agriculteurs pour la transition agroécologique

L'expérience de ces groupes d'agriculteurs a nourri et enrichi nos travaux.

Le projet Collagro s'est appuyé sur l'expérience de groupes en transition agroécologique adhérents des réseaux partenaires. Ces groupes ont notamment témoigné lors des journées régionales et répondu à nos enquêtes. Plus spécifiquement, six groupes (signalés par ■) ont participé à notre réflexion sur la gestion collective et territoriale de la transition agroécologique.

- 1 Adar Civam**
Développement territorial et biodiversité bocagère
- 2 APAD-Perche**
Agriculture de conservation des sols
- 3 Champ du bocal**
Transformation collective
- 4 Association Combrailles Energies**
Méthanisation collective
- 5 Association Herbe@venir**
Prairies et agriculture de conservation
- 6 CIVAM PACA**
Fertilité des sols en maraîchage diversifié
- 7 Cuma de Pollionnay**
Complémentarité élevage-grandes cultures
- 8 Cuma de Villers Plouich**
Conversion en agriculture biologique
- 9 Cuma du Born**
Valorisation agronomique de déchets locaux
- 10 GEDA St Aubin d'Aubigné**
Santé du troupeau
- 11 MAPS**
Maraîchage sur petites surfaces
- 12 RADITS**
Éleveurs laitiers en difficulté évoluant vers plus d'autonomie
- 13 Association Court circuit paysan**
Gestion collective des parcelles et circuits courts
- 14 GDA de la Thiérache**
Autonomie azotée
- 15 Cuma Plaine de Faverges**
Remise en état agronomique des sols
- 16 Groupe Is'Eau**
Qualité des eaux de captage
- 17 Addear 42**
Autonomie semencière - Maïs population



- 18 GRAPEA**
Culture et toastage de protéagineux
- 19 Cendrecor**
Autonomie protéique
- 20 Cuma des 4 Saisons**
Sols vivants
- 21 Flor de Pèira**
Biodiversité cultivée et qualité alimentaire

SOMMAIRE

4-7

Groupes en transition agroécologique : de quoi parle-t-on ?

8-10

Groupes en transition agroécologique, un accompagnement spécifique

11

Groupes en transition agroécologique, la collaboration entre réseaux à l'épreuve des dynamiques régionales

12-17

Groupes en transition agroécologique : leur prise en compte dans les politiques publiques

18-19

Découverte : la contractualisation collective des mesures agroenvironnementales aux Pays-Bas

20-21

Prospective : oser une gestion collective et territoriale de la transition agroécologique ?

22-23

Nos réseaux de développement et l'agroécologie

ÉDITO

L'indispensable transition du modèle agricole induit une transformation profonde des métiers de l'agriculture qui ne peut pas reposer simplement sur un saut technologique : réussir cette mutation nécessite de miser prioritairement sur l'accompagnement des collectifs locaux engagés vers une agriculture plus durable. Ainsi, dans une perspective agroécologique, il nous faut expérimenter de multiples solutions pour se réappropriier les outils de production et les savoirs et les faire évoluer. Pour cela, les collectifs agricoles et ruraux constituent autant de laboratoires locaux d'innovations sociales, organisationnelles et techniques adaptées à chaque territoire, où l'échange entre pairs en particulier permet de se donner les moyens de décider dans un monde complexe.

Forts de leurs différentes expériences respectives, nos réseaux de l'agriculture de groupe ont ensemble tiré parti des travaux conduits pendant trois ans au sein du programme COLLAGRO pour, à partir de l'expérience de groupes en transition agroécologique, lister des enseignements sur nos pratiques d'accompagnement et sur l'identification des leviers d'actions pour réussir cette transition : la dynamique de ces collectifs divers doit être soutenue, et parfois même, tout simplement, permise ! Pour cela, les politiques publiques de soutien à l'agroécologie doivent non seulement évoluer, mais oser co-construire de nouveaux cadres d'intervention pour actionner les leviers de l'action collective.

Luc VERMEULEN, Président FNCUMA
Karen SERRES, Présidente TRAME
Quentin DELACHAPPELLE, Président Réseau CIVAM
Hervé BEDOUET, Président FADEAR

Ont participé à la rédaction de ce document : Yasmina LEMOINE et Antoine CARRET (TRAME) / Lore BLONDEL (Réseau CIVAM) / Lionel MAGNIN (FRCIVAM Pays de la Loire) / Pauline LATAPIE, Anne Claire PIGNAL, Marie-Laure BAILLY et Franck THOMAS (FNCUMA) / Mathieu DALMAIS (FADEAR)

Réalisation graphique : Pierre-Emmanuel ROBERT
 Crédit photo : D.R – Dessin page 10 : Adrien Boulet
 Juin 2018

Plus d'informations sur www.fncuma.fr

GROUPES EN TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE :

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Dans le cadre du projet COLLAGRO, les réseaux partenaires se sont réunis pour mettre en commun leur compréhension des leviers de l'action et de la réflexion collectives pour la transition agroécologique.

Ce projet est donc axé sur des groupes en transition agroécologique. Définir et présenter leurs caractéristiques a nécessairement été travaillé entre les réseaux partenaires du projet, lesquels ont en commun de fédérer ou d'accompagner des agriculteurs regroupés en collectifs : CIVAM, GEDA, GDA, CETA, Cuma, ADEAR.

Au-delà de leur grande diversité (tant sur leurs périmètres, enjeux environnementaux et territoriaux, pratiques agricoles et actions collectives mises en œuvre), il existe des caractéristiques communes aux dynamiques collectives de transition agroécologique engagées par ces groupes.



gence du projet, mais un temps d'appropriation par l'ensemble du groupe est alors nécessaire afin de donner de la consistance et de la persistance au projet.

DES GROUPES...

► Entité composée de personnes morales et/ou physiques (des agriculteurs et éventuellement d'autres acteurs du monde rural ayant des intérêts agricoles), un groupe s'incarne dans une structure juridique. Pour autant, ces collectifs sont souvent des sous-groupes (informels ou non) d'un groupe préexistant formalisé, des groupes dont le noyau "dur" se connaît depuis longtemps. Ainsi, les membres de l'association *Herbe@venir* se connaissaient bien avant le GIEE, ce qui facilite les échanges et la prise de responsabilité dans la répartition des tâches, notamment dans le cadre de leurs responsabilités dans les groupes de développement et autres instances.

L'existence d'un noyau dur, porteur d'un projet agroécologique, est facilitateur dans l'émer-

► Le groupe se donne des règles et modalités de fonctionnement, qui, même si elles ne sont toujours pas formalisées, sont identifiées et connues des différents membres du groupe.

Il a donc sa propre gouvernance, avec une capacité offerte à chaque membre de participer à la prise de décision : "la prise de décision à l'unanimité fait qu'il peut être difficile de se mettre d'accord mais c'est la seule garantie de l'adhésion de tous aux projets" (*Association Court-Circuit Paysan*). Cette autonomie décisionnelle limite les ingérences extérieures en clarifiant notamment le rôle de ou des accompagnateur(s). Il peut être parfois difficile de différencier la gouvernance du collectif formalisé de la gouvernance spécifique au projet, ce qui permet une première diffusion des résultats aux autres membres du collectif.

► Le collectif remplit une ou plusieurs des fonctions suivantes, complémentaires pour la transition agroécologique territoriale :

- Une fonction d'expérimentation et de construction de nouvelles connaissances, à une échelle locale ou plus large. *L'APAD du Perche* a par exemple mis en place une organisation permettant l'échange d'expériences et une avancée plus rapide de leurs innovations.
- Une fonction de catalyseur de coopérations opérationnelles territoriales autour de ressources matérielles, du travail, de projets économiques, impliquant de nombreuses coopérations de proximité entre agriculteurs, voire avec d'autres acteurs du territoire. *L'Association Court circuit paysan* a développé l'assolement en commun entre paysans boulangers et éleveurs afin d'éviter des impasses techniques.
- Une fonction de dialogue territorial, de négociation, voire de construction et de gestion de dispositifs ou de mesures de politiques publiques. *L'Adar Civam* porte un objectif de développement local et adopte une posture de concertation, elle travaille avec plusieurs collectifs

d'agriculteurs et anime également la Trame verte et bleue sur le territoire.

► Au-delà de l'appartenance du groupe à un réseau identifié, il est notable que ses membres appartiennent souvent à différents collectifs, plus ou moins formalisés, qui offrent des services variés. Les agriculteurs de l'Association *Herbe@venir* le montrent bien : appartenance à des groupes de développement agricole de différents territoires et des départements du Doubs et du Jura, Cuma, coopératives laitières, conseils municipaux... Cette multi-appartenance territoriale et organisationnelle leur permet d'une part d'enrichir leur réflexion et d'autre part de relayer leurs questions et recherches au sein du groupe. Cependant, elle limite également leur disponibilité, rendant la gestion du temps collectif difficile. Enfin, au-delà de ces appartenances diverses, nombreuses sont les coopérations et échanges entre agriculteurs, voire avec d'autres acteurs du territoire, qui servent de point d'appui pour l'évolution des pratiques et des systèmes : groupements d'achat, banques d'entraide, échanges de matières ou de semences, etc.

ANIMATION/ACCOMPAGNEMENT : COMMENT ASSURER L'AUTONOMIE DES GROUPES ?

Les collectifs engagés dans la TAE sont souvent portés par des leaders convaincus de la nécessité du changement et moteurs dans la mise en œuvre du projet. Ils sont les garants de la cohérence et du sens du projet, dont ils décident des orientations, avec des mécanismes de gouvernance facilitant la participation du plus grand nombre. Autonomes dans leurs choix et décisions, ces groupes sont par ailleurs demandeurs de temps d'animation pour mettre en œuvre les décisions prises ou, a minima, être accompagnés dans leur démarche.

Dans l'Association *Herbe@venir*, l'animation du groupe est menée par trois agriculteurs leaders dans le groupe, avec un accompagnement méthodologique par Trame.

L'Association *Combrailles Energie* est très autonome et s'anime elle-même en demandant à des intervenants de la faire avancer à des moments précis.

Court-Circuit Paysan est aussi un groupe très autonome : accompagné par l'ARDEAR au démarrage du projet, il fonctionne aujourd'hui essentiellement sans animation externe. Cela s'explique en partie par le fait que certains membres du groupe sont d'anciens animateurs d'organismes agricoles.

En revanche, à l'Adar-Civam, l'accompagnement par l'animateur est essentiel, car il assure le maintien des échanges et de la cohésion du groupe entre les rencontres. Il permet aussi au groupe de trouver les moyens de fonctionner, notamment financièrement.

La Cuma de *Pollionnay* est suivie par un animateur Cuma, qui intervient principalement sur l'aspect administratif et logistique : montage de dossiers, comptes-rendus, comptabilité, organisation de formations et de visites. Les membres du bureau de la Cuma s'occupent de l'animation du projet : "ils ont pris pas mal de choses en main, ça c'est bien" (animateur).

Ces dynamiques de coopération à multiples échelles sont symptomatiques de la porosité des frontières des groupes.

► **Le collectif est, en outre, évolutif** à la fois au niveau de l'implication de ses membres et de son objet.

À la **Cuma du Born**, les échanges entre les membres du GIEE et plus largement de la Cuma ont entraîné un engouement et ont permis un foisonnement de réflexions et donc de nouvelles pistes de travail, comme l'agroforesterie ou la transmission des exploitations.

... EN TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ...

La transition agroécologique s'inscrit dans des dynamiques plurielles que le groupe met en œuvre :

- il adopte une **démarche de progrès** et s'engage dans un processus de **changement de pratiques et de systèmes**.
- il se construit une vision des **enjeux territoriaux et sociétaux** dans lesquels il évolue, et **précise l'horizon à atteindre** pour y répondre.
- il **s'appuie sur les fonctionnalités des écosystèmes**, dans une **approche globale** et systémique des exploitations et donc articule **plusieurs dimensions** : économiques, environnementales, sociales.



LES PLUS-VALUES DU COLLECTIF : TOUT SEUL, ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN ?

Le collectif :

■ Sécurise et soutient.

"Tout seul, on n'ose pas faire les choses, par peur de se tromper. Ensemble, on se sécurise." (GEDA de St Aubin d'Aubigné)

■ Facilite les échanges et donc une ouverture vers les autres.

L'association Herbe@venir leur permet d'échanger sur leurs questions, leurs doutes, leurs expériences. C'est à travers les échanges dans le cadre sécurisé du collectif que les agriculteurs mettent à jour et prennent conscience des changements qu'ils souhaitent conduire sur leur ferme et dans leurs pratiques. Convaincus que collectivement, ils sont plus intelligents et iront plus loin dans leur réflexion et leur recherche de progrès.

Les projets de la Cuma de Pollionnay apportent également une dimension sociale importante et une ouverture que ce soit vers d'autres agriculteurs avec les visites d'unités de séchage ou vers d'autres organismes.

■ Permet la mutualisation.

À la Cuma de Villers-Plouich, le collectif a permis aux agriculteurs de mutualiser les outils de production, l'accompagnement et la formation, mais aussi les risques pris pour se convertir et modifier en commun leurs assolements.

■ Facilite l'évolution des pratiques.

À l'Adar Civam, le groupe permet de faire évoluer ses pratiques : "Quand on sort de l'école, on manque de recul. On a le nez dans le guidon et on rentre dans des codes : il faut produire ! Avec ces échanges, on voit autre chose, on a des approches différentes, sur le temps de travail, sur la production, sur les pratiques... On voit des avantages et des inconvénients, et on prend un peu chez tout le monde. J'ai l'impression d'avoir évolué, de mieux savoir ce que je fais !" (agriculteur).

Le projet initial, souvent plus thématique que global, ne vise pas forcément objectivement la transition agroécologique. Mais au fur et à mesure de son évolution, d'autres projets et objets de travail s'y ajoutent, le prolongent ou le remplacent. Certes, ils ne concernent pas toujours exactement les mêmes agriculteurs, mais **la combinaison de ces objets de travail** permet une "véritable" transition agroécologique.

Le collectif a conscience d'être ancré dans un territoire, et les enjeux qu'il porte renvoient à des **problématiques territoriales**. Celles-ci ne sont pas obligatoirement environnementales, mais peuvent être de l'ordre du développement au sens large. Le projet de la **Cuma de Villers-Plouich**, de convertir progressivement quatre exploitations en agriculture biologique, a abouti à la création d'une véritable filière territoriale de production de légumes de plein champ, avec création d'emplois sur le territoire et de valeurs dans les exploitations impliquées et bénéfiques environnementales. Ce projet a donc permis un développement socio-économique territorial.

Le groupe peut se reconnaître comme "en transition agroécologique", même si cette **conscientisation** se fait de manière progressive, passant d'une agroécologie dite "silencieuse" à une agroécologie "consciente". Ainsi, le groupe d'éleveurs en difficulté du projet **RADITS** en Sarthe a entamé

son cheminement pour des raisons de viabilité économique avant d'affirmer son ancrage dans une approche plus large.

... QUI INTERPELLENT NOS RÉSEAUX ET LES POUVOIRS PUBLICS

Les collectifs engagés dans une réflexion et une mise en mouvement autour de la transition agroécologique interpellent leurs têtes de réseau et bousculent les organisations en place, en demandant **d'autres façons de les accompagner, les soutenir et les représenter**, notamment par un décloisonnement des structures favorisant des approches complémentaires à leur service.

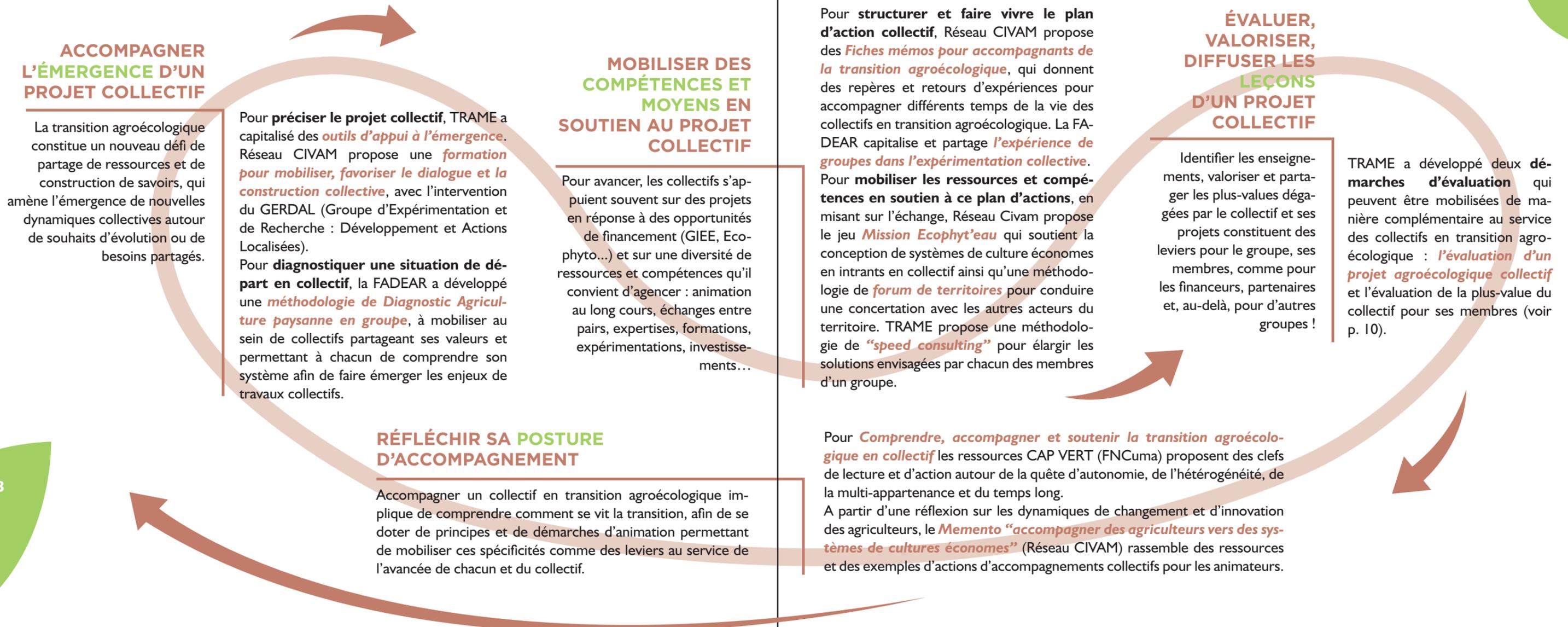
Plus largement, ces collectifs spécifiques sont en attente d'être accompagnés par les politiques publiques aux différentes échelles territoriales et **peuvent être force de proposition afin d'en construire de nouvelles répondant mieux à leurs attentes et aux enjeux des territoires.**

GROUPES EN TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE :

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

À partir de la grande diversité de cultures et de pratiques de ses partenaires, COLLAGRO a mis en lumière quelques ressources en appui à l'accompagnement des groupes en transition agroécologique.

La représentation volontairement non linéaire des ressources illustre que la transition agroécologique en collectif ne peut pas suivre une trajectoire unique et qu'elle rencontre de multiples rebondissements. Ces ressources sont présentées de manière plus détaillée sur la page internet du projet COLLAGRO.



L'ÉCHANGE DE PRATIQUES ENTRE ACCOMPAGNATEURS : l'opportunité du projet ACction 30000 pour renforcer, partager et consolider ses compétences

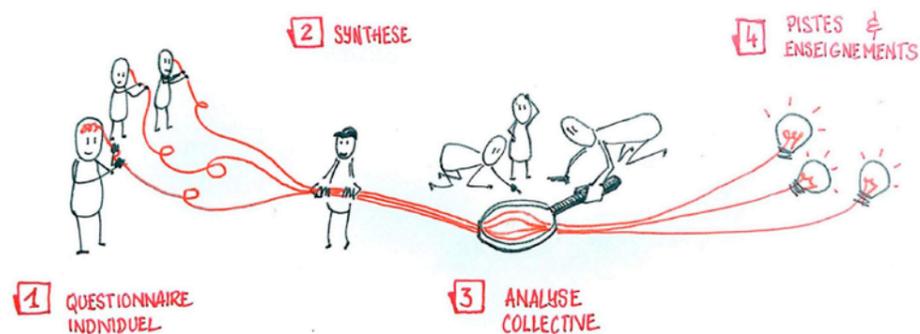
Dans le cadre du projet ACction 30000, Réseau CIVAM anime un dispositif de groupes d'échanges de pratiques entre accompagnateurs de collectifs en transition agroécologique. Ces groupes sont composés d'une dizaine d'animateurs de collectifs qui échangent sur leurs propres pratiques à partir de situations concrètes d'accompagnement. Le fonctionnement de ces groupes repose, à l'image de collectifs d'agriculteurs, sur l'échange entre pairs et le principe que les expériences des uns et des autres permettent à l'ensemble du groupe de progresser.

La pratique des échanges entre accompagnateurs permet à ces derniers de se rassurer dans leur posture, de renforcer leurs compétences d'animation de groupes, de s'épauler dans la structuration de leurs accompagnements, en s'enrichissant des différentes expériences exposées et des suggestions et outils partagés. La capitalisation de ces échanges contribue à construire de nouvelles ressources à destination des accompagnateurs des groupes en transition agroécologique.

ÉVALUATION PARTICIPATIVE DE LA PLUS VALUE D'UN PROJET DE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE : outils et démarches de TRAME

TRAME et la FRGEDA Bretagne ont développé, outillé et expérimenté, notamment dans le cadre de COLLAGRO, deux démarches d'évaluation complémentaires, susceptibles de mobiliser de futures collaboration inter réseaux. **L'évaluation d'un projet agroécologique collectif**, initiée en Bretagne, propose une méthode de questionnement pour aider un groupe à transformer des données qualitatives ou quantitatives collectées dans le cadre d'un projet, en évaluation du projet vis-à-vis des finalités recherchées par les agriculteurs. L'objectif est, qu'en une demi-journée, chaque membre du groupe puisse se dire ce qu'il a gagné grâce au projet collectif, donner ainsi du sens au projet,

mais aussi être en capacité de valoriser ces plus-values auprès de ses partenaires et financeurs. Dans le cadre des rencontres COLLAGRO en Bretagne et Pays de la Loire, cette démarche a été testée auprès de deux groupes. **L'évaluation de la plus value du collectif**, destinée à rendre lisibles les bénéfices que les agriculteurs retirent de leur implication dans un collectif (à mobiliser à l'échelle des agriculteurs, mais également d'un collectif et entre collectifs) a été expérimentée en Nouvelle-Aquitaine. Pour ces agriculteurs, l'appartenance à un collectif permet avant tout de réduire son impact négatif sur l'environnement, ainsi que de prendre du recul, de s'ouvrir et d'aller de l'avant.



GROUPES EN TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE :

LA COLLABORATION ENTRE RÉSEAUX À

L'ÉPREUVE DES DYNAMIQUES RÉGIONALES

Proposer et aider les acteurs du projet Collagro à travailler ensemble, au plus près des collectifs, sur le terrain, était l'enjeu de l'action transversale, initiée en Nouvelle-Aquitaine, Auvergne Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Bretagne.



FOCUS SUR COLLAGRO EN PAYS DE LA LOIRE / BRETAGNE

Portée par la FRCivam, la mise en place de journées inter-réseaux en Pays de la Loire-Bretagne a été l'occasion de réunir des représentants des partenariats, notamment pour définir un périmètre thématique sur lequel des coopérations étaient envisageables. Trois points de consensus ont été identifiés :

- Mieux connaître les approches, outils et méthodes utilisés par nos réseaux dans l'accompagnement de leurs groupes
- Travailler sur les modalités de coopération entre réseaux
- Réfléchir à des actions de vulgarisation des travaux des GIEE, les diffuser largement afin de montrer le caractère incontournable de l'approche de groupe pour l'évolution vers l'agro-écologie.

Les journées d'échanges organisées par les acteurs régionaux ont pris différentes formes. En Aura et Nouvelle-Aquitaine, l'objectif a principalement été de mettre en réseau les collectifs d'agriculteurs, notamment en s'appuyant sur les GIEE existants sur les territoires, lors de journées d'échanges et de présentation de projets. Ainsi, deux journées ont été organisées en Nouvelle-Aquitaine et une en Auvergne Rhône-Alpes, autour de la thématique de la transition agroécologique en groupe.

DES PLUS-VALUES DE COLLABORATION À VALORISER ET DÉVELOPPER

Les actions menées en région en inter-réseaux ont permis de mettre en avant l'intérêt de ces échanges et co-constructions qui favorisent notamment :

- le portage commun de la voix des dynamiques collectives
- le partage d'outils par et pour les accompagnateurs de groupes
- l'identification de complémentarités entre les compétences à disposition des groupes
- l'interconnaissance des collectifs et des actions menées sur les territoires.

Une première journée, en septembre 2016, a réuni agriculteurs et animateurs des réseaux autour de ces questions. Après cette phase d'interconnaissance, l'ambition s'est recentrée sur les échanges entre animateurs autour d'outils utiles à l'accompagnement des groupes et deux autres réunions ont été organisées à cet effet. L'animation de cet espace d'échanges initiée grâce au programme COLLAGRO, aura permis de lancer des dynamiques d'échange entre accompagnants des deux régions qui pourront se prolonger dans d'autres projets, comme ACction 30000.

GROUPES EN TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE :

LEUR PRISE EN COMPTE

DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

MAEC, aide aux investissements physiques, Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)... Les politiques publiques qui pourraient venir en appui des groupes en transition agroécologique sont nombreuses. Mais sont-elles vraiment un levier pour ces collectifs ? Quelles pistes d'évolution ?

Précision : Groupe signifie "Groupe en transition agroécologique"
Transition signifie "Transition agroécologique"

ÉTAT DES LIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES

Les groupes en transition dans leur territoire visent à porter des projets tout à la fois dans

une démarche autonome et multi-partenaire avec les acteurs locaux. Des politiques publiques existent qui encadrent et accompagnent potentiellement ces transitions et ces projets, mais les groupes sont-ils pris en compte dans ces

politiques publiques ? Pour répondre à cette question, nous avons mené un travail d'analyse des politiques publiques proposées et mises en œuvre sur les territoires en priorisant le niveau régional avec les Programmes de Développement Rural Régional (PDRR), et en étudiant d'autres politiques publiques également mobilisables par les groupes.

Il s'est agi à la fois d'analyser les mesures proposées, en particulier dans leur approche groupes et/ou transition et d'élaborer des préconisations pour lever certains freins repérés, afin de faciliter davantage l'intégration de ces collectifs dans leur territoire et de donner une plus grande cohérence aux politiques publiques existantes. Nous avons centré l'étude sur huit PDRR de la programmation 2014-2020, dans leur première version validée. L'échelle des régions a été retenue, car, en tant qu'autorités de gestion, elles représentent les principaux interlocuteurs des porteurs de projets agricoles et ruraux. D'autres politiques publiques, venant en complément des PDRR, ont fait l'objet d'une étude, non exhaustive :

- certaines politiques publiques nationales, déclinaison régionale, emblématiques de la transition agroécologique en collectif : Mobili-

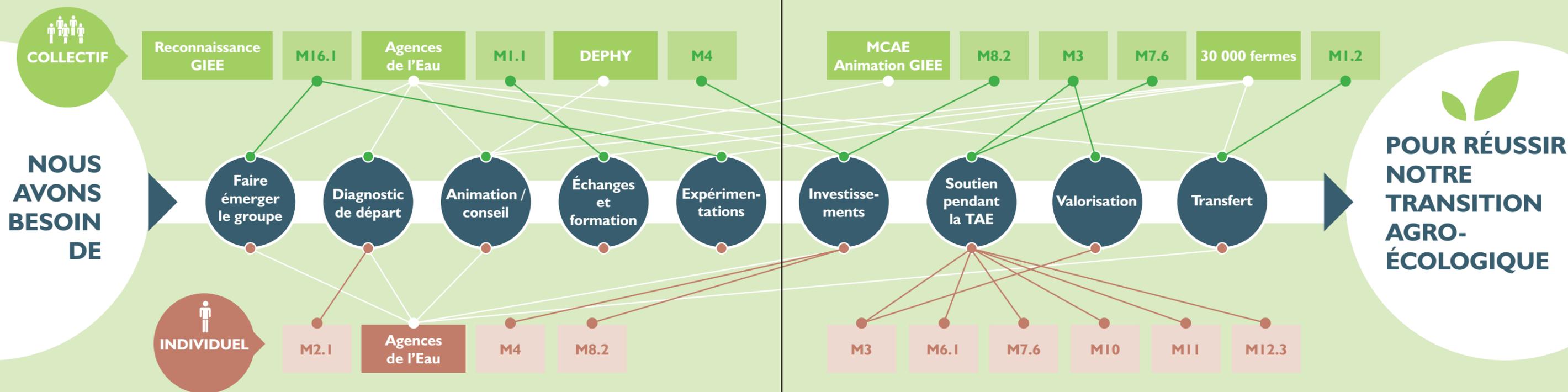
sation Collective pour l'Agroécologie (MCAE), GIEE, Ecophyto "réseaux de fermes DEPHY" et "30 000" ;

- les dispositifs de financement spécifiques des Agences de l'Eau autour de l'enjeu Eau.

Nous avons ensuite croisé ces analyses documentaires avec des expériences de terrain, à partir d'enquêtes réalisées auprès d'une dizaine de collectifs et des réflexions et témoignages des six groupes-pilotes de l'étude prospective (cf. pp18.20) sur la gestion collective des politiques publiques.

Pour réussir leur transition, les groupes peuvent avoir besoin de soutien public à différentes étapes, représentées sur la flèche ci-dessous. En fonction des groupes, ces étapes n'interviennent pas nécessairement dans un même ordre, ne sont pas obligatoires, peuvent se répéter, se chevaucher...

Les différentes politiques publiques étudiées peuvent intervenir à différents niveaux, plus ou moins en lien avec la transition, le financement allant soit directement au collectif soit en individuel à chaque agriculteur.



M Mesures/sous-mesures pouvant être accessibles aux collectifs
M Mesures/sous-mesures accessibles aux individuels

Les mesures des PDRR étudiées

- M 1.1 : Formation
- M 1.2 : Diffusion de références
- M 2.1 : Conseil
- M 3 : Systèmes de qualité
- M 4 : Investissements
- M 6.1 : DJA (Dotation Jeune Agriculteur)
- M 7.6 : Patrimoine naturel et pastoralisme
- M 8.2 : Agroforesterie
- M 10 : MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques)
- M 11 : Agriculture biologique
- M 12.3 : Natura 2000 et directive cadre sur l'eau
- M 16.1 : Coopération - PEI (Partenariat Européen pour l'Innovation)

ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES

EXISTANTES ET PROPOSITIONS

D'AMÉLIORATION

DÉVELOPPER L'APPROCHE COLLECTIVE ET SON ARTICULATION AVEC LES MESURES INDIVIDUELLES

L'étude des PDRR et les retours des groupes enquêtés dans le cadre de ce projet mettent en évidence un manque d'articulation entre les mesures individuelles potentiellement intéressantes à mobiliser par les agriculteurs engagés dans cette transition en collectif et l'appui aux groupes dont ils sont membres. Or, ainsi que l'engouement pour le dispositif GIEE l'a démontré, il apparaît clairement que l'engagement dans des démarches collectives est un levier évident pour mettre en œuvre une transition dans les exploitations.

Ainsi, les mesures 10 (MAEC) ou les mesures d'aides à la conversion à l'agriculture biologique (mesure 11), peu mentionnées par les agriculteurs enquêtés, pourraient intégrer des bonifications liées à l'appartenance à un collectif, ce qui permettrait à l'ensemble des membres d'un groupe de mobiliser ces aides pour conforter l'engagement dans la transition.

De même, une bonification de la DJA ciblée sur l'appartenance à un collectif en transition (GIEE par exemple) permettrait d'enclencher au plus tôt des démarches de transition pour les jeunes qui s'installent.

Favoriser l'implication des groupes d'agriculteurs dans la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de la transition en leur confiant un rôle dans la construction des programmes pourrait permettre de développer l'articulation entre individuel et collectif. Cela aurait également comme vertus :

- d'ajuster les dispositifs à partir des enjeux perçus sur les territoires en lien avec d'autres parties prenantes tels que l'administration, les élus du territoire, des associations environnementales et la société civile ...
- de s'appuyer sur des dynamiques de groupes pré-existantes, donc de faciliter le déploiement des politiques publiques.

Enfin, la mise en place d'un groupe et l'élaboration d'un projet agroécologique nécessitent d'y consacrer des moyens. Or, les financements soutenant cette phase d'émergence, pourtant indispensables, étaient jusque là peu nombreux. Cela nous a conduits à proposer une mesure spécifique d'appui à l'émergence (cf. p. 16).

RENDRE PLUS INTELLIGIBLES LES FINANCEMENTS POSSIBLES POUR LES GROUPES

Au regard de l'analyse documentaire et des retours des groupes enquêtés, un manque de lisibilité des dispositifs est à signaler. Plusieurs exemples :

- La reconnaissance GIEE n'entraîne pas de financement automatique, en particulier de l'animation.
- Certains intitulés de financement laissent penser que des projets collectifs de transition pourraient être éligibles mais cela n'est parfois pas le cas. Ainsi les appels à projet « assistance technique régionalisés » France Agrimer devaient financer des GIEE et n'ont pas soutenu les groupes rencontrés, à une exception près.

- La mesure 1.1 du FEADER (formation) a sans doute bénéficié à plusieurs groupes enquêtés, puisque la plupart ont participé à des formations financées par VIVEA, mais sans avoir une lecture claire de ce financement. Un tel manque de visibilité ne contribue pas à valoriser ces fonds européens du point de vue des groupes.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès des groupes aux financements les plus adéquats, quel que soit le financeur, des **“guichets uniques financement”** territorialisés pourraient être installés.

SOUTENIR PLUS FORTEMENT LA VIE DES GROUPES ET LES SPÉCIFICITÉS DE L'EXPÉRIMENTATION EN AGROÉCOLOGIE

Les échanges entre pairs qui facilitent l'engagement de nouvelles pratiques en agriculture nécessitent de s'attacher à la vie du groupe d'agriculteurs.

Sur les huit groupes enquêtés, tous ont bénéficié d'un soutien à l'animation, en particulier en lien avec les démarches GIEE et MCAE. Les appuis au relationnel et la communication au sein du groupe sont également essentiels. Or, peu de mesures des PDRR permettent de financer ces tâches et aucune globalement.

La mesure 1.1 finance les actions de formation, mais pas l'ingénierie en amont, souvent lourde pour des groupes défrichant des approches nouvelles.

La mesure 2.1 (conseil), théoriquement intéressante pour les collectifs, n'a pas été ouverte dans les huit régions étudiées.

Enfin, la mesure 16.1 (PEI) est axée sur l'expérimentation, ce qui ne correspond qu'à une partie des besoins des GTAE.

Par ailleurs, sur les PDRR étudiés, une part importante des financements sont affectés aux mesures 4 d'investissement. Un rééquilibrage pourrait s'opérer au profit des mesures d'animation (1, 2 et 16), beaucoup moins dotées. Cela pourrait notamment se faire en incitant davantage à l'investissement collectif.

DE L'IMPORTANCE DU SOUTIEN À L'AGRICULTEUR EXPÉRIMENTATEUR, À LA PRISE DE RISQUES, L'INNOVATION...

L'expérimentation collective permettant de construire des références locales est au cœur des démarches agroécologiques collectives.

Les dispositifs de financement mobilisables à cet effet (animation GIEE, 30 000 Fermes...) devraient être adaptés pour intégrer certaines spécificités de l'expérimentation collective : prise en compte des évolutions de pratiques déjà engagées, intégration d'un diagnostic de départ, soutien des démarches d'évaluation fondées sur des critères construits localement. Des soutiens financiers dédiés à la concertation territoriale et à l'accompagnement méthodologique de ces expérimentations seraient nécessaires, ainsi que pour la capitalisation et la diffusion des références locales.

Par ailleurs, les groupes en transition sont bien souvent confrontés à des cadres réglementaires très variés : énergie, agriculture, hygiène... Des référents réglementation, susceptibles d'orienter les collectifs, de travailler avec eux sur d'éventuelles dérogations pourraient être mis en place.

Enfin, au sein d'un collectif, chaque agriculteur prend du temps pour participer à la construction d'un projet et à sa mise en œuvre. Cet investissement au bénéfice du collectif devrait être soutenu (au travers d'une indemnisation du temps passé) dans le cadre des dispositifs de financement existants ou à créer.

Dans ce type de démarche, chaque agriculteur prend des risques. Des mécanismes de soutien à la prise de risque dans le cadre de démarches collectives d'expérimentation devraient être imaginés.

APPUI À L'ÉMERGENCE

PROJET DE MESURE

Les projets agroécologiques portent sur des sujets variés et interconnectés (vie du sol, diversité des cultures, qualité de l'eau, approvisionnement...) et sont, de fait, multi-partenariaux. Leur naissance est permise par un portage de plusieurs personnes qui mettent en commun leurs idées, leur audace, leurs moyens.

Cependant, les représentations et les visions de chacun sont autant de difficultés pour se comprendre. Les envies d'agir des uns, les énergies des autres forment une diversité qui ne peut être mise au service d'un même projet que si les

personnes ont pris le temps de s'écouter et de s'accorder, préalable indispensable à l'inscription du projet dans la durée. Les expériences agro-écologiques ne sont pas les mêmes pour tous, ce qui implique des situations hétérogènes à prendre en compte.

La recherche d'un accord et l'acceptation des désaccords ne sont pas faciles. L'animation est un préalable à la définition du projet en même temps qu'un gage à son bon déroulé : si tout le monde s'est accordé sur la ligne d'horizon, que celle-ci est correctement définie, et qu'un

accord sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir est atteint, le projet a de fortes chances de bien se dérouler.

Cet accompagnement doit être capable d'appliquer avec professionnalisme une méthode d'émergence de projets collectifs visant la transition. Cela nécessite un financement dédié.

Ce financement doit être disponible en amont de tout dépôt de projet, sans que les critères d'accessibilité ne nécessitent trop de détails qui rebutteraient des groupes. Ce sera le travail de la phase d'émergence que de définir les lignes du projet à venir. Un repérage des enjeux et des problématiques du territoire ainsi que des motivations des paysans doit être suffisant pour obtenir cette aide. Dans le même ordre d'idée, le dépôt d'un projet ne peut être un engagement au moment de solliciter la mesure d'émergence : il est certain que dans différentes situations, il sera préférable de ne pas poursuivre de projet dans la voie présupposée au départ, sans que ce travail d'animation du territoire ne soit perdu pour autant.



La méthode que nous proposons, tirée de l'expérience de nos réseaux, comprend **sept étapes**. Pour un groupe d'une dizaine de participants, nous chiffrons ainsi un coût d'émergence à environ 12 000 €.

La présentation ci-contre a pour objectif de servir de référentiel pour les collectivités, dans le cadre de l'ouverture de mesures en faveur de l'émergence de groupes.

7 ÉTAPES POUR L'ÉMERGENCE D'UN GROUPE

1 Repérage (3 j)

Vérifier auprès de certains agriculteurs identifiés comme moteurs que la ou les problématique(s) en lien avec la transition sont réelle(s) et qu'elle(s) peu(ven)t être formulée(s) clairement.

2 Réunion 1 (2j)

Installer le cadre, libérer la parole, construire collectivement la problématique et les objectifs généraux d'un projet de transition.

3 État des lieux pour affiner le projet (1j/personne (10 max) + 1j)

Visite individuelle de chaque exploitation du groupe en constitution. Synthèse des entretiens individuels et des données collectées. Construction d'une première ébauche de projet de transition (objectifs opérationnels).

4 Réunion 2 : synthèse collective et première version du projet (2j)

Bilan à froid de la première réunion, présentation de la synthèse réalisée, validation collective des objectifs généraux.

5 Recherche de partenaires (2j)

Contact des partenaires sur la base des objectifs et pistes d'actions. Préparation d'une nouvelle réunion intégrant les principaux partenaires (avec lesquels le groupe souhaite engager une co-construction du projet).

6 Réunion 3 (3j)

Élaboration du plan d'action et financement. Affinage du projet en lien avec les partenaires. Réflexion autour de la planification des actions. Échange sur la gouvernance, les modalités de suivi, les moyens.

7 Recherche de financement et montage de dossiers (1j)

Sur ces bases, réflexion sur l'adaptation des indicateurs et modalités de suivi du projet. Relation financeurs en lien avec le groupe.

MESURE NATIONALE ÉMERGENCE, DANS LE CADRE DES GIEE

L'ouverture dans le cadre national de financement des groupes GIEE d'une mesure émergence (instruction technique DGPE/SDPE/2018-183 du 08/03/2018 et appels à projet des régions Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est) nous amène à proposer une analyse de cette mesure au regard de nos recommandations. À noter que l'ouverture de cette mesure est une option pour les DRAAF.

Points POSITIFS

1. Le plafond de la mesure, de 10 000 € financés à 80%, correspond au chiffrage élaboré du besoin de financement.
2. Les deux principaux critères de sélection de la mesure, à savoir "ambition agroécologique du projet et approche systémique" et "ancrage territorial du projet et lien à l'aval", correspondent à des enjeux systémiques à même de prendre en compte la complexité des projets agroécologiques.
3. La temporalité proposée, d'un an, correspond aux besoins du terrain pour l'émergence de projets collectifs.
4. Les critères d'éligibilité du cadre national restent assez larges pour faciliter le lancement des groupes (composition du groupe évolutive, première ébauche de projet).

Points DE VIGILANCE

1. Le financement de cette mesure est aujourd'hui sur la même enveloppe que celle de l'animation des GIEE. Il ne devrait pas entrer en concurrence, mais bénéficier d'un budget propre.
2. Les éléments demandés par les DRAAF lors du dépôt du projet sont trop précis (pièces justificatives à fournir, détail du planning et des premières actions...) et peuvent freiner le dépôt de certains projets.

DÉCOUVERTE :

LA CONTRACTUALISATION COLLECTIVE DE MESURES AGROENVIRONNEMENTALES AUX PAYS-BAS

Gérer en collectif les aides du second pilier de la PAC pour la préservation de biens agroenvironnementaux, c'est possible ! Les "coopératives de nature" néerlandaises ont ouvert la voie.

Pour alimenter notre réflexion sur de nouveaux modèles de politiques publiques agroenvironnementales, un groupe d'étude, composé d'agriculteurs et de représentants des partenaires, est allé étudier en mars 2018 ce modèle, à travers l'exemple de la **Noardlike Fryske Walden (NFW)**.



L'ÉMERGENCE D'UNE FORCE DE PROPOSITION COLLECTIVE

À la fin des années 1990, face à des rejets agricoles d'ammoniaque responsables de pluies acides qui menaçaient les haies du paysage bocager du Nord de la Frise, les agriculteurs, majoritairement polyculteurs-éleveurs laitiers, ont été confrontés à la mise en place par l'État néerlandais de mesures agroenvironnementales contraignantes destinées à améliorer la gestion de l'azote. Jugeant ces mesures incohérentes, ils ont créé des associations. Grâce à une collaboration avec la recherche et d'autres acteurs locaux, ils ont pu faire acter un moratoire, expérimenter et faire reconnaître des solutions alternatives adaptées au contexte agricole local. La NFW est née de la fusion de 6 associations locales permettant de couvrir aujourd'hui un terri-

toire de 50 000 ha composés de terres agricoles et d'espaces naturels et de réunir 800 membres.

UNE CONTRACTUALISATION COLLECTIVE ET TERRITORIALE

Forte de cette capacité de négociation historique, l'association NFW a expérimenté de nouvelles modalités de gestion des aides publiques du second pilier de la PAC et elle est la pionnière des 40 "**coopératives de nature**" qui contractualisent aujourd'hui avec leur Province pour la gestion déléguée de toutes les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sur l'ensemble des "zones à enjeux" des Pays-Bas. Elle participe à la définition des zones et des cahiers des charges des MAEC, autour de la préservation de la biodiversité et de la gestion des paysages notamment. Elle contractualise ensuite sur la durée de programmation de la PAC avec la Province, puis avec chacun des agriculteurs. La NFW mobilise les agriculteurs, assure la gestion administrative et les accompagne dans une perspective de gestion collective et territoriale des biens agroenvironnementaux. À titre d'exemple, un calendrier et un zonage du pâturage et de la fauche sont élaborés collectivement sur les territoires concernés pour préserver la nidification des oiseaux de prairie. Elle assure également le contrôle de l'atteinte des résultats auprès des agriculteurs et rend des comptes sur la base de résultats collectifs auprès de la Province. Enfin, elle est en charge du paiement des agriculteurs.

La NFW constitue aussi une force de lobbying alimentée de l'expertise des agriculteurs et de la concertation avec les autres associations.

LES CLEFS DE RÉUSSITE DU MODÈLE

Le **modèle économique** sur lequel s'appuie la NFW est un atout majeur : sur un budget de 3,7 millions d'Euros par an issu du second pilier de la PAC, la NFW en conserve 22,5%, pour assurer son fonctionnement, garantir l'obtention des résultats (en engageant par exemple sur ces fonds la plantation d'arbres sur les parcelles) et soutenir de nouveaux projets.

Sa **gouvernance** associée aux 600 agriculteurs membres 200 autres adhérents (environnementalistes, élus locaux, citoyens...), qui sont ainsi les "alliés" des agriculteurs et donnent de la crédibilité au dispositif. La NFW a su établir une **relation de confiance** durable avec les pouvoirs publics (Union Européenne, Ministère et Province).

SES PLUS VALUES

Ce modèle permet de simplifier la gestion (40 contrats collectifs signés au lieu de 18 000 individuels auparavant) et d'optimiser la participation au dispositif : 80 % des agriculteurs du territoire de la NFW contractualisent des MAEC. Les agriculteurs, libérés de la gestion administrative, bénéficient d'un soutien financier sur 6 ans. Enfin, la responsabilité de l'atteinte des résultats repose sur l'association NFW.



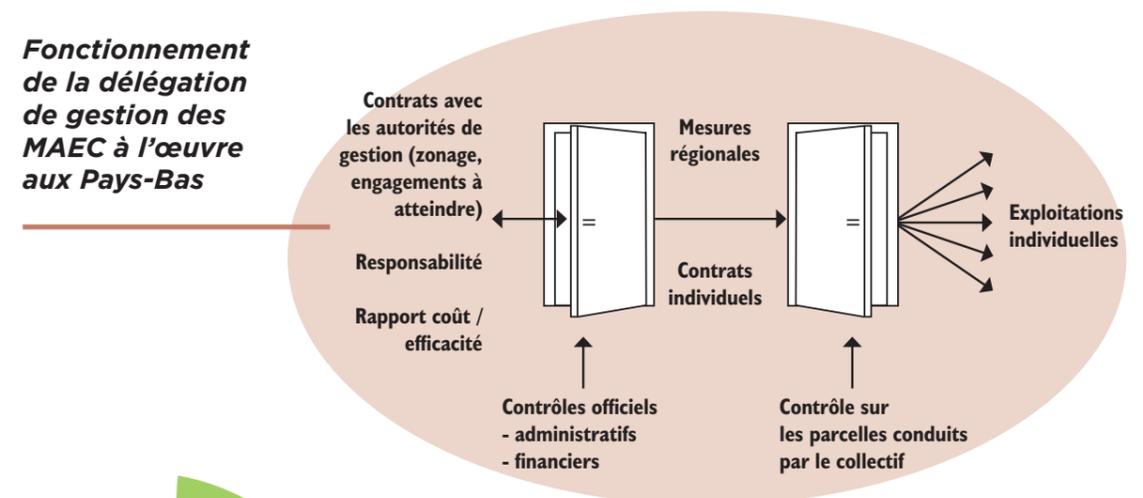
UNE EXPÉRIENCE REPRODUCTIBLE EN FRANCE ?

L'expérience de la NFW est le fruit de 25 années d'évolutions. Cette histoire s'inscrit dans un terreau local unique.

Pourtant, le modèle agricole néerlandais, globalement productiviste et tourné vers l'export, ne laisse pas entrevoir une volonté de progression des agriculteurs vers l'agroécologie et l'autonomie à la hauteur de ce que les agriculteurs français espéraient découvrir. À la différence de la France, il ne semble pas y avoir aux Pays-Bas d'autres dispositifs de politique publique pour soutenir la progression des pratiques agricoles en collectif (GIEE, Ecophyto 30000...).

Une fois installé, le modèle de gestion déléguée questionne aussi la place réelle laissée aux agriculteurs membres dans la prise de décision ainsi que leur autonomie dans la gestion de leurs exploitations. Mais la découverte de cette expérience de contractualisation collective a ouvert de nombreuses pistes de réflexion pour les dynamiques collectives françaises, à concrétiser en partenariat avec les pouvoirs publics et autres acteurs des territoires !

Fonctionnement de la délégation de gestion des MAEC à l'œuvre aux Pays-Bas



PROSPECTIVE : OSER UNE GESTION COLLECTIVE ET TERRITORIALE DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ?

Comment réfléchir à de nouveaux paradigmes de politiques publiques pour accompagner une transition agroécologique qui s'appuie davantage sur l'innovation collective impulsée par les agriculteurs ?

L'étude participative engagée en 2017 avec six collectifs d'agriculteurs issus des réseaux partenaires et le voyage d'étude conduit aux Pays-Bas ont fait émerger trois pistes de réflexion, que l'on pourrait rassembler autour de l'enjeu d'engager **une transition agroécologique territoriale**. Elles restent à travailler avec d'autres acteurs pour être concrétisées : les pouvoirs publics, les environnementalistes, et, plus largement, les citoyens.



1 OSER UN DROIT À L'EXPÉRIMENTATION RÉGLEMENTAIRE EN COLLECTIF

La réglementation a, par son effet de contrainte, un rôle majeur dans l'incitation à l'évolution des pratiques agricoles. Mais, en France comme aux Pays-Bas, de nombreuses normes reposent sur des objectifs de moyens et non de résultats et ne prennent pas en compte des contextes locaux.

"Nous n'aurions jamais pu engager le co-compostage avec le lisier de porc sans bétonner la zone, si le territoire était aujourd'hui en zone vulnérable, et même si les analyses conduites montraient qu'il n'y avait aucune fuite polluante." (Yves, agriculteur membre de la **Cuma Plaine de Faverges**)

Activer un **droit à l'expérimentation réglementaire**, dans le cadre de démarches expérimentales en collectif contractualisées avec les pouvoirs publics. Ce droit ouvrirait la possibilité de déroger à certaines dispositions ciblées, dans le but explicite de proposer des modalités plus adaptées et efficaces aux enjeux territoriaux et surtout garanties de résultats agroenvironnementaux. L'administration et les partenaires devraient être impliqués dans le pilotage pour partager la compréhension du cadre existant, valider les protocoles d'expérimentation, participer à l'évaluation des résultats et impacts et enfin travailler aux généralisations possibles des leçons de l'expérience. À noter que depuis avril 2018, un droit de dérogation du préfet est ouvert à titre expérimental sur certains territoires. Les résultats de ce dispositif seront à suivre de près par nos réseaux.

2 CONCEVOIR EN COLLECTIFS TERRITORIAUX MULTI ACTEURS L'AGROÉCOLOGIE TERRITORIALE DE DEMAIN

Les dispositifs de financement susceptibles de soutenir la transition agroécologique restent essentiellement centrés sur l'amélioration des pratiques agricoles et sur des enjeux cloisonnés (eau, biodiversité, réduction d'intrants...), alors que **le décloisonnement des enjeux et des acteurs** est essentiel.

*"Les agriculteurs souhaitent faire beaucoup mais ne peuvent pas tout, seuls ! Notre groupe de 85 polyculteurs-éleveurs sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes ainsi que sur des aires de captage et zones vulnérables a engagé un projet sur l'autonomie azotée, reconnu GIEE. Pour réellement affronter les enjeux relatifs à l'eau, aux sols, à la biodiversité et à l'air nous souhaitons **impulser une mobilisation territoriale élargie**, avec le Parc, les environnementalistes, les intercommunalités, les deux agences de l'eau voire des entreprises privées."* (Cyrille, polyculteur-éleveur, administrateur du **GDA de la Thiérache Ardennaise**)

Expérimenter des **processus de concertation multi-acteurs pour la transition agroécologique territoriale**, à partir de groupes d'agriculteurs forces de proposition, associant les autorités de gestion de biens agroenvironnementaux (Agences de l'eau, Parcs naturels), les administrations d'Etat et collectivités, des environnementalistes et autres représentants de la société civile. Ces démarches intégreraient une première étape indispensable de précision des enjeux agroenvironnementaux territoriaux, en vue de les décliner en objectifs, indicateurs, puis plans d'actions et modalités d'évaluation. Une instance territoriale et partenariale constituée sur ces bases pourrait ensuite élaborer des dispositifs de politiques publiques adaptés aux enjeux du territoire, ou au moins accompagner la mobilisation de financements publics et privés pouvant soutenir ces plans d'action. Elle assurerait enfin la rigueur de l'évaluation des résultats atteints. L'expérimentation en 2018 de "Contrat de transition écologique" entre l'État et les collectivités pourrait offrir un cadre pour de telles démarches.

On le voit : ces propositions sont complémentaires, et l'ordonnement de leur mobilisation dépendra avant tout des contextes territoriaux propres aux dynamiques collectives engagées par les agriculteurs avec leurs partenaires. Reste à oser !

3 ENDOSSER DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS COLLECTIVES : GÉRER ET ÉVALUER COLLECTIVEMENT DES DISPOSITIFS DE POLITIQUES PUBLIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

Le voyage d'étude aux Pays-Bas a fait émerger une envie : **que des collectifs territoriaux, à partir de groupes d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique, puissent gérer et évaluer collectivement des mesures de politiques publiques agroenvironnementales.**



Expérimenter la **contractualisation collective par des groupes d'agriculteurs** de mesures de politiques publiques destinées à préserver des biens agroenvironnementaux, à partir de collectifs d'agriculteurs mobilisés. L'expérimentation pourrait cibler d'abord un dispositif (MAEC par exemple) et pourrait ensuite s'élargir à d'autres dispositifs. Elle pourrait cibler en premier lieu la gestion par un groupe d'agriculteurs local déjà engagé en collectif dans la transition agroécologique, et permettre ensuite la mise en place d'un processus élargi de gestion collective de la transition agroécologique territoriale.

"L'Adar Civam, association de développement territorial, pourrait contribuer à l'émergence d'un dispositif de gestion déléguée des aides, à partir des groupes d'agriculteurs locaux déjà mobilisés. Elle accompagnerait la gestion collective et territoriale de l'amélioration des pratiques pour l'atteinte de résultats à l'échelle collective." (Loïc, agriculteur membre de l'**Adar Civam**).

NOS RÉSEAUX DE DÉVELOPPEMENT ET L'AGROÉCOLOGIE

Quels sont les partenaires de COLLAGRO ? Comment chacun pose-t-il la question de la transition agroécologique ? Présentations.



Les **coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)** représentent un réseau de plus de 12 000 groupes d'agriculteurs qui mutualisent des matériels nécessaires à l'activité des exploitations agricoles. Leur fonctionnement repose principalement sur du bénévolat, même si 1 615 d'entre elles emploient 4 700 salariés (chauffeurs et mécaniciens principalement). Au-delà de la mise à disposition de matériels, par

l'organisation du travail en commun et les relations de proximité qu'elles entretiennent, les Cuma s'engagent aussi dans des initiatives de gestion de l'espace, de valorisation du paysage, d'emplois partagés, ... Les Cuma s'inscrivent ainsi dans le tissu des organisations mises en place par les agriculteurs pour développer leurs exploitations : groupes de développement, coopératives...

Le développement de pratiques agroécologiques conduit à des impératifs de coordination entre les agriculteurs (et même plus largement entre les différents acteurs du territoire) : l'agroécologie est aussi et, par essence, une science du collectif et de la proximité. La spécificité de la contribution des Cuma s'incarne dans trois dimensions à la fois différentes et complémentaires : la mécanisation partagée (choix techniques, gestion économique, organisation du travail), les modalités d'organisation coopérative et la densité d'un réseau d'initiatives locales.



Réseau CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) coordonne aujourd'hui un réseau de 130 groupes CIVAM accompagnés par 250 salariés. Les groupes CIVAM, qui réunissent principalement des agriculteurs mais aussi d'autres acteurs des territoires ruraux, créent du lien social où le collectif et plus largement le fonctionnement en réseau favorisent l'émancipation vis à vis du modèle de développement dominant.

L'échange entre agriculteurs et le partage des innovations testées sont des **leviers importants pour le changement**. De l'alimentation à l'usage du foncier ou de l'accueil en milieu rural au développement de pratiques éco-

nomes et autonomes dans les fermes, les CIVAM se veulent accompagnateurs mais pas préconisateurs. L'objectif est donc de permettre l'appropriation de méthodes adaptées à la diversité afin de permettre aux acteurs de **co-construire leurs propres solutions en utilisant leurs propres ressources**.

Les CIVAM prônent **une agriculture proche des hommes, des territoires et de la nature**. Ils développent des **systèmes de production qui s'appuient sur les principes de l'agroécologie**. Si l'efficacité environnementale, économique et sociale de ces systèmes a été maintes fois prouvée, les CIVAM n'ont pour autant pas de modèle nouveau « clé en mains » à proposer mais **une démarche** permettant à chacun de trouver sa solution grâce au collectif. Les CIVAM considèrent que l'évolution des modes de production et d'organisation sera favorisée par des perspectives politiques qui garantiraient **la préservation des biens communs et le partage des ressources et des productions**.



Avec 6 réseaux nationaux adhérents (FNGeda, Association des salariés agricoles, ANCEMA, APAD, AAMF, ACF), **Trame** regroupe tout à la fois des groupes d'agriculteurs et de salariés agricoles, fédérés autour de valeurs communes telles que la force du collectif, l'innovation et l'autonomie de décision. Une équipe de 26 salariés, basés à Paris et en région au plus près des agriculteurs, accompagnent et participent à

la mise en œuvre des projets de ces groupes.

Engagés depuis de nombreuses années dans l'accompagnement au changement, dans une approche systémique et agroécologique, Trame et ses réseaux portent une vision territoriale et collective de l'agroécologie. Plusieurs leviers sont repérés comme essentiels pour mener la transition agroécologique, en l'inscrivant dans ses trois dimensions (économique, environnementale et sociale) :

- s'engager en groupe, pour oser aller vers le changement ;
- favoriser les démarches d'agri-chercheurs pour tester de nouvelles pratiques agricoles sans mettre en péril l'équilibre de l'exploitation ;
- accompagner la phase d'émergence des projets, essentielle pour assurer la durabilité et l'inscription territoriale des projets agroécologiques ;
- faciliter et engager des partenariats avec d'autres acteurs, agricoles et hors agricoles.

L'agroécologie est une force en mouvement et Trame a développé des outils et des démarches d'accompagnement des collectifs pour que l'agroécologie ne soit pas seulement un concept mais une réalité vécue et mise en œuvre par les agriculteurs, en accord avec leurs aspirations et celles de la société dont ils font partie.



La **Fadear** a pour but le développement de la démarche globale d'agriculture paysanne.

Elle fédère par adhésion 67 Associations de développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR) réparties sur l'ensemble du territoire (Métropole + Guadeloupe).

20 % des activités sont consacrés à la formation de responsables et futurs responsables agricoles, et les 80% restants relèvent du développement agricole et rural, suivant trois axes principaux :

- l'accompagnement au changement et à l'évolution des pratiques vers plus d'autonomie et de respect de l'environnement, dans une démarche d'agriculture paysanne,
- l'accompagnement à l'installation, à la transmission, et à la création d'activité rurale,
- l'accompagnement de projets de territoire (circuits alimentaires de proximité, outils de transformation agroalimentaires...)

La raison d'être de l'agriculture paysanne est de promouvoir une agriculture qui réponde à l'ensemble des besoins de la société, monde agricole compris : produire en quantité suffisante des aliments de qualité, créer de l'emploi, animer les espaces ruraux, assurer une bonne gestion des territoires et de leurs ressources, et maintenir la diversité du milieu naturel. L'agriculture paysanne est donc une démarche englobant tous les enjeux des territoires agricoles, en cela elle représente la vision de la Fadear sur l'agroécologie. Cette démarche est le fruit du partage des pratiques innovantes que les paysans ont mis en œuvre sur leur ferme pour constituer une alternative à l'agriculture industrielle.

Ce document est issu des travaux du projet COLLAGRO

Le réseau des collectifs d'agriculteurs pour la transition agroécologique

Ce projet vise à favoriser l'autonomie des collectifs d'acteurs du territoire et des groupes d'agriculteurs, engagés dans une réflexion sur la transition agroécologique. Cette autonomie est le gage du succès de ces projets et de l'inscription dans la durée du changement de pratiques et de systèmes. Pour cela, COLLAGRO vise à mettre en réseau au niveau national comme régional quatre des "principaux" réseaux fédérant des collectifs d'agriculteurs. Cette mise en réseau a pour objectif de favoriser les synergies, l'expertise et les complémentarités dans les domaines croisés de l'agroécologie et de l'accompagnement de collectifs. Elle doit permettre de favoriser les dynamiques de création et de pérennisation de collectifs par l'accompagnement local, la reconnaissance par les pouvoirs publics de ces collectifs et la mise en œuvre de politiques publiques cohérentes, voire novatrices.

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR

Le Réseau rural français (RRF)

Le Réseau Rural est une initiative européenne financée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et mise en place par chaque Etat membre pour la période 2014-2020. Il contribue aux réflexions, échanges et débats sur les territoires ruraux et les politiques utiles à leur développement. En France, avec plus de 200 organismes partenaires, il facilite le dialogue entre acteurs et valorise les bonnes pratiques locales. Il est copiloté par le Ministère chargé de l'Agriculture, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et l'Association des Régions de France (RdF).



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



Le CASDAR

La politique de recherche appliquée et de développement agricole et rural du ministère de l'agriculture est mise en œuvre notamment dans le cadre du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Le ministère contribue à son financement au moyen du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR : Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural), un fonds issu d'une taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles. Il représente un levier important pour faire évoluer les pratiques des agriculteurs en vue de répondre aux enjeux liés à l'innovation et à la transition agroécologique de l'agriculture française.

